

A notifier par la
chancellerie d'Etat à :

Cadastre

Adresse:

Finances
Instruction
Police
Travaux 5
Intérieur
Commerce
Prévoyance
Militaire
Chancellerie

3211. mb PROJET 17/6/74
d'arrêté présenté par le département
des travaux publics.....

Sautier 1
Serv. légis.
CIA ou CP
Bur. habit.
Intéressés

Feuille d'avis ?
OUI - NON

Presse ?
OUI - NON

Timbre du Conseil d'Etat

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination de deux artères sur la commune de Plan-les-Ouates.

du 5 juin 1974

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la délibération du conseil municipal, du 3 mai 1974 ;

vu le préavis de la commission cantonale de nomenclature,
du 20 mai 1974 ;

vu les dispositions du règlement sur la désignation des ar-
tères, du 2 avril 1968,

A R R E T E

Il est donné les noms de :

- 1092 * a) Route de la Galaise à l'artère appelée jusqu'ici chemin de la
c.v. 10928 Galaise sur la commune de Plan-les-Ouates et route de la Galaise
sur la commune de Confignon, allant de la route de Saint-Julien
au Pont des Marais sur l'Aire.
- 2910 * b) Chemin de la Châtière pour le tronçon reliant la route de Saint-
c.v. 53627 Julien à la route de Bardonnex.

Ces nouvelles dénominations entreront en vigueur le 1er juillet
1974.

L'ancienne dénomination : "chemin de la Galaise" est supprimée.

*) = No de code du fichier d'organisation géographique (FOG).